

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2014
COMPTE-RENDU PRESSE

Aménagement du terrain du Bel Air - Présentation du dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises établi par Monsieur LESTELLE, architecte urbaniste, pour l'aménagement du terrain du Bel Air devant l'abbatiale Sainte Trinité.

Il précise que la SARLEC va réaliser parallèlement une étude pour l'organisation de l'éclairage du lieu.

Après avoir pris connaissance du projet le Conseil Municipal est invité à :

- valider le dossier de consultation des entreprises tel que proposé par M. LESTELLE, architecte urbaniste ;
- autoriser le lancement de la consultation selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Travaux sur l'abbatiale - Attribution de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réparation d'une partie de la couverture en pierre, côté des bâtiments conventuels cour intérieure, de l'abbatiale de Lessay.

L'abbatiale étant classée Monument Historique, les travaux pour lesquels la Commune bénéficie de subventions de la DRAC et du Conseil Général de la Manche, doivent faire l'objet de demande d'autorisation administrative délivrée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce dossier doit être établi par un architecte du patrimoine ou un architecte en chef des Monuments Historiques.

Une consultation a été organisée pour recruter un architecte du patrimoine qui aura la charge du dossier et du suivi de chantier.

Les architectes suivants ont été consultés :

- M. DECLOMESNIL – Caen
- M. You-Man KHOU – Saint Amand
- M. PAQUIN – Avranches
- M. SEZE - Caen
- M. POUGHEOL - Caen

Trois réponses sont parvenues en mairie :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - M. You-Man KHOU – Saint Amand | proposition à 6 500 € HT |
| - M. PAQUIN – Avranches | proposition à 15 821 € HT |
| - M. SEZE - Caen | courrier d'excuses |

Après analyse il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser sur l'abbatiale à M. You-Man KHOU, pour un montant de 6 500 € HT ;
- de lancer la consultation pour les travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général de la Manche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

SDEAU 50 - Adhésion à deux compétences optionnelles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère à la compétence obligatoire « gestion durable de la ressource en eau et sécurisation de l'approvisionnement en eau » du SDeau50.

Les statuts du SDeau50 permettent l'adhésion aux compétences optionnelles « assistance au transport en gros » et « maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros ».

Dans ce domaine, les investissements projetés dans la zone Centre Sud Manche permettront de réaliser une interconnexion structurante majeure entre LESSAY et SAINT-LÔ AGGLO, via la production d'eau du SYMPEC.

Le SDeau50, au titre de ses compétences « assistance au transport en gros » et « maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros » a pour rôle la finalisation de ces infrastructures et l'organisation de leurs gestions technique et financière.

Il est proposé à la commune de délibérer sur l'adhésion à ces deux compétences à la carte du SDeau50.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer aux deux compétences optionnelles « assistance au transport en gros » et « maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros » du SDeau50 ;
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette disposition.

Création d'un service commun mutualisé en urbanisme

En raison du retrait annoncé de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols (ADS), le Syndicat Mixte du Pays de Coutances propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, en mettant en place un service commun ADS.

Le Pays de Coutances propose une offre de service étendue aux phases de planification territoriale et d'instruction des autorisations d'urbanisme, dont le démarrage opérationnel est prévu pour le 1^{er} juillet 2015.

Vu la délibération n° 2014-09-02 du Comité syndical, en date du 15 septembre 2014, décidant de poursuivre le processus de création d'un service d'instruction d'urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Vu la réunion de présentation aux Maires de l'offre de service urbanisme du Pays de Coutances qui s'est déroulée le 25 septembre 2014.

L'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences obligatoires du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Vu les explications données par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal exprime, à l'unanimité, son intérêt à la création d'un service commun mutualisé en urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une chambre funéraire à Lessay

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création, par la SARL Pompes Funèbres Bataille-Leplumey, d'une chambre funéraire sur la commune.

Le projet porte sur la transformation d'un bâtiment artisanal vacant d'une superficie de 158 m² pour y aménager un hall d'accueil, deux salons de présentation des corps de 14 m² chacun, une salle de préparation des corps, un bureau, un garage et des locaux techniques.

8 à 9 places de stationnement seront aménagées, dont une au moins réservée aux personnes à mobilité réduite.

L'ouverture au public de cet équipement est prévue au cours du 2^{ème} semestre 2015.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, par 18 voix pour et une abstention, un avis favorable à la création par la SARL Pompes Funèbres Bataille-Leplumey d'une chambre funéraire rue Saint Maur.

Attribution du produit des dons 2014 des gardes privées

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une recette de 4 876.00 € a été encaissée, provenant des dons des gardes privées pendant la foire Sainte-Croix 2014.

Conformément à la démarche sociale de la commune, les sommes doivent être affectées à des œuvres sociales ou scolaires de la commune.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à répartir la somme de 4 876.00 € comme suit :

- Amicale des Cheveux Blancs	2 438.00 €
- caisse des écoles	1 219.00 €
- livres pour la médiathèque	1 219.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Illuminations 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 9 390 € TTC, établi par la SA SARLEC, pour la mise en place des illuminations 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis de la SA SARLEC présenté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Espace Culturel - Pose de sèche-mains électriques

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis ci-après établis pour l'installation de deux sèche-mains dans les sanitaires de l'Espace Culturel.

Il s'agit :

- du devis de l'entreprise LEMAZURIER-NAVARRÉ, d'un montant de 553.20 € TTC, correspondant au déplacement du radiateur dans le sanitaire homme ;
- du devis de l'entreprise HAUTON pour l'extension du câblage électrique nécessaire, la pose de deux disjoncteurs et la fourniture de deux sèche-mains, pour un montant de 2 707.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les devis de la SARL LEMAZURIER-NAVARRÉ et de l'entreprise HAUTON.

ECO-QUARTIER DU HAMET : présentation de l'avant-projet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet a été initié par la délibération du Conseil Municipal de juillet 2011. Une convention avec la DDTM a été passée en septembre 2011 pour bénéficier de leur assistance technique et notamment pour la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

En janvier 2012, la SAHLM du Cotentin a été associée au projet de construction de logements et notamment en accession à la propriété.

Le périmètre de l'étude du projet a été étendu en avril 2013 à la rue du Hamet pour assurer le lien entre les différents quartiers urbanisés du secteur de l'ancienne gare.

Le travail en commission avec les protagonistes du projet a permis de valider une esquisse qui a été présentée le 16 mai 2014 à l'Architecte des Bâtiments de France, au Paysagiste Conseil et Architecte Conseil de la Manche, qui ont émis quelques recommandations pour bien intégrer cette urbanisation dans le quartier du Hamet.

Les réunions en commission du 30 septembre 2014 et du 4 novembre 2014 avec le groupe de travail (Cabinet HEDO, Elus du Conseil Municipal, DDTM, SA HLM du COTENTIN) ont permis d'intégrer les observations faites lors de la réunion du 16 mai 2014 à la DDTM de Saint-Lô et ainsi affiner l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet de l'aménagement de l'éco-quartier du Hamet établi par le Cabinet HEDO et avalisé par la Commission municipale.

Le projet présenté, dont l'objectif est de créer une extension urbaine en cœur de bourg selon les principes du développement durable, consiste à :

- confier à la SA HLM du COTENTIN la construction de 8 logements locatifs (T3 et T4) sur des terrains découpés en lanière sur l'ancienne emprise du camping municipal et les terrains libérés par la démolition future des salles communales et paroissiales rue du Hamet ;

- confier à la SA HLM du COTENTIN la construction de 2 logements destinés à l'accession à la propriété de type T 4 sur la parcelle H 69 ;
- réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale les travaux de viabilisation de ces parcelles ainsi que les travaux de requalification de la rue du Hamet.

Considérant l'enveloppe financière nécessaire, un phasage dans le temps de ces travaux semble indispensable : dans un premier temps la viabilisation des 10 parcelles constructibles, dans un second temps la réfection de la voirie et trottoirs de la rue du Hamet.

En termes de calendrier la SA HLM DU COTENTIN va lancer dès maintenant une consultation pour le recrutement d'un architecte afin de constituer le dossier de demande de permis de construire.

Le dépôt des demandes de permis d'aménager par le Cabinet HEDO et de permis de construire par La SA HLM du Cotentin est envisagé avant l'été 2015.

Les travaux pourraient démarrer à l'automne 2015 pour une livraison des logements avant l'été 2017.

Tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de garderie périscolaire est assuré par la Maison du Pays depuis la dernière rentrée scolaire.

Les tarifs appliqués sont ceux transmis par Familles Rurales.

Suite à la demande de plusieurs parents à la Maison du Pays, qui jugent les coûts trop élevés, une nouvelle grille tarifaire a été établie ainsi qu'il suit :

Le matin :

7h30 – 8h15 : 1.00 €

8h15 – 8h45 : 0.50 €

Le soir :

16h45 – 17h : 0.60 € (compensant le goûter)

17h – 17h30 : 0.60 €

17h30 – 18h : 0.60 €

18h – 18h30 : 0.60 €

18h30 – 19h : 0.60 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la nouvelle grille tarifaire pour la garderie, établie par la Maison du Pays ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.